



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 1 - 2025.02.17

Considérant : que notre chargé de projet, Mme Marie-Isabelle Fortin du service des ressources matérielles, doit avoir un transfert d'argent afin de valider que nous avons la disponibilité financière au fonds 4 avant de débiter les appels d'offres :

Considérant : que l'école dispose d'un budget extraordinaire au fonds 4 permettant de subventionner ce projet d'amélioration de l'auditorium (sujet déjà discuté lors de cé antérieurs) ;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte de transférer un montant de 50 000\$ provenant du fonds 4 au département des ressources matérielles du CSSDM

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____



Direction
d'établissement



Présidence du Conseil